

Cadre réservé à l'administration :

Fiche

Certif

Photo

rglt

Règlement : .....

Chèque

Espèces



## BULLETIN D'INSCRIPTION A.A.S FRESNES Natation SAISON 2019 - 2020

Responsable École de natation : Philippe DODILLE

Mail : aasfresnes.natation@gmail.com

### Débutants petit bain (5,6 ans) 2014-2013

Conditions d'inscription : Enfant capable de se déshabiller et de s'habiller SEUL

(Prévoir vêtements amples type survêtement, jogging...)

**Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans les vestiaires.**

Mercredi (30 minutes) : 19h-19h30 ou 19h35-20h05

Tarifs : Fresnois : 160€ ; extérieurs 190€

**Les tarifs comprennent 40€ de frais fixes non remboursables.**

NOM : ..... Prénom : .....

Nom parent si différent de l'enfant : .....

Date de naissance (obligatoire):.....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Mail (écrire en majuscules): .....

### **Dossier d'inscription :**

-1 certificat médical **obligatoire**

-cotisation annuelle en 1, 2 ou 3 chèques à l'ordre de l'A.A.S FRESNES Natation.

- 1 photo

**Pour toute demande de facture ou attestation CE, merci de fournir une enveloppe timbrée.**

**Dossiers à déposer dans la boîte aux lettres Aasfresnes natation à l'extérieur de la piscine**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE.**

**Les cours ont lieu toute l'année sauf vacances scolaires zone C.**

**Autorisation de publication, protection du droit à l'image.**

J'autorise/n'autorise pas (1) l'AASFRESNES Natation à photographier ou filmer

l'enfant ..... dans le cadre des activités de natation

(entraînements, compétitions, stages, goûters, animations diverses, etc.) et ceci à des fins d'exposition, presse écrite et/ou télévisée, brochure papier et publication internet sur le site : <http://www.aasfresnes-natation.fr>.

(1) rayer la mention inutile

**J'ai pris connaissance du règlement intérieur**

**Faire précéder la signature de la mention lu et approuvé**

A : .....le ..... Signature :

« Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification qui le concerne. »